

Nantes, le 8 novembre 2016

Mots clés : RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises),
Pays de la Loire, Guide, TPE/PME

Mettre en place une démarche RSE dans son organisation, un guide à destination des TPE/PME

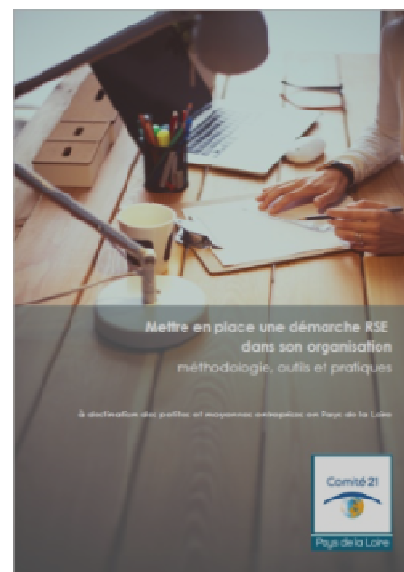
Implanté en région Pays de la Loire depuis 2010, le Comité 21 a suivi des TPE/PME, dans un dispositif d'accompagnement sur deux ans, pour formaliser leur démarche RSE et favoriser l'émulation. Aujourd'hui, la publication du Guide vient enrichir une dynamique régionale autour de la RSE, et proposer une méthodologie simple et claire en huit étapes clés.

Souvent plébiscitée pour les grands groupes, cotés en bourse ou implantés à l'international, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est relativement méconnue des TPE/PME, alors que celles-ci représentent pourtant **47% du salariat de la région**. L'enjeu consiste aujourd'hui à les convaincre de l'intérêt des démarches RSE, et de leur impact positif sur la performance économique.

La publication de ce guide s'inscrit en complémentarité avec le référentiel régional de la RSE, la plateforme RSE de la Métropole nantaise, les trophées Régionaux du Développement Durable, la Chaire RSE d'Audencia Business School, ainsi que les nombreuses associations de chefs d'entreprises qui agissent au quotidien sur ce sujet.

Véritable reflet du territoire, ce guide est enrichi de plus de quarante témoignages d'entreprises des Pays de la Loire. Il propose une méthodologie simple et claire en huit étapes clés : *Comment impulser la démarche ? Comment structurer et organiser le pilotage ? Comment identifier les enjeux ? Comment mobiliser les équipes ? Comment mobiliser les parties prenantes externes ? Comment élaborer le plan d'actions ? Comment évaluer, rendre compte de la démarche ? Comment communiquer, établir une stratégie de communication ?*

Les conseils méthodologiques et outils présentés dans ce guide sont adaptés pour une utilisation « à la carte » par chaque entreprise, qui choisira de travailler sur telle ou telle étape. Accessible gratuitement, le Comité 21 souhaite que ce guide soit un catalyseur d'intérêt, puis d'enthousiasme et enfin de mise en mouvement des dirigeants et salariés de TPE/PME.



Lisez le guide en ligne [en cliquant ici](#)
Téléchargez le guide au format PDF [en cliquant ici](#)

Contacts Presse : Comité 21 – **Christine Delhaye** – delhaye@comite21.org – 01 55 34 75 23
Comité 21 Grand Ouest – **Mathilde Bres (auteur)** – bres@comite21.org – 02 28 20 60 83
Auteur : Mathilde Bres avec l'appui de toute l'équipe du Comité 21 – 48 pages

A propos du [Comité 21](#)

Depuis 21 ans, le Comité 21, Comité français pour le développement durable, fédère et anime l'ensemble des acteurs engagés (entreprises, collectivités, associations et établissements d'enseignement et de recherche) :

Initiateur pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 en France ; **précurseur** pour le déploiement du développement durable au sein des organisations et sur les territoires ; **accompagnateur** pour le développement des démarches responsables au service de ses adhérents ; **défricheur** d'enjeux innovants (achat, tourisme, marketing, dialogue, logistique, etc.) ; **catalyseur** des partenariats et synergies entre acteurs ; **facilitateur** entre la société civile et les grands rendez-vous internationaux

Retrouvez-nous sur    



Quelques extraits du guide

Fiche 1 : Comment impulser la démarche ? Je m'informe sur la RSE **Restoria, Angers (49) : Etre responsable, c'est prévoir pour plusieurs générations**

« 80 hommes pour changer le monde : entreprendre pour la planète » cet ouvrage de S.Darnil et M.Le Roux a provoqué chez Emmanuel Saulou, codirigeant de l'entreprise Restoria, l'envie de faire autrement et surtout de faire mieux. Pour lui, "la *simple performance économique n'est pas suffisante et n'a pas, à elle seule, de signification*". C'est pourquoi le plan stratégique 2016-2021 a été mené sur 18 mois, de manière particulièrement collaborative en impliquant l'ensemble des collaborateurs. C'est aussi pourquoi les codirigeants ont été en 2016 accompagnés dans un véritable exercice de prospective qui les a amenés à projeter leur entreprise en... 2036 ! Plusieurs enjeux sociaux et environnementaux très forts sont ressortis de cette surprenante démarche. Déjà lauréate de plusieurs trophées, dont les trophées régionaux du développement durable (2013), Restoria est depuis 2013 labélisée LUCIE et reste à ce jour la seule société de restauration collective à l'être.

Fiche 3 : Comment évaluer les enjeux ? Je priorise ma démarche **FOCUS - Fiche repère du Comité 21 : la matrice de matérialité, un outil d'aide à la décision**

Venue du monde financier, et qui se traduit opérationnellement par des "tests" ou "matrices", la matérialité est un outil permettant de hiérarchiser les enjeux RSE. Elle permet également de simplifier et de rendre compréhensible l'exercice de reporting. Cette fiche repère propose un décryptage pour tous ceux qui ne savent pas par où commencer.

Les 5 étapes clés du test de matérialité :

1. Identification des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour l'entreprise
2. Priorisation de chacun de ces enjeux par les parties prenantes internes (salariés, représentants du personnel) et externes (clients, fournisseurs, ONG, riverains...) préalablement identifiées
3. Evaluation et quantification des impacts
4. Représentation sur une matrice de matérialité de chaque sujet assurant l'enjeu business pour l'entreprise (voir modèle ci-dessous du groupe Manitou croisant en abscisse les enjeux business et en ordonnée les attentes des parties prenantes au regard de ces enjeux)
5. Validation des enjeux prioritaires par le top management de l'entreprise avec une révision, dans une démarche d'amélioration continue.

Fiche 5 : Comment mobiliser les parties prenantes externes ? **Les questions à se poser :**

- L'entreprise a-t-elle réalisé une cartographie de ses parties prenantes ?
- Les objectifs et les règles du dialogue avec ses parties prenantes ont-ils été définis en concertation avec elles et clairement formalisés ?
- Existe-t-il une instance permanente de dialogue avec les parties prenantes (exemple : séminaire annuel) ? Est-elle animée par un tiers facilitateur ?
- L'entreprise met-elle en œuvre des outils pour favoriser les échanges sur les questions de développement durable avec ses parties prenantes ?